



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

Point 7.1 de l'ordre du jour : 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

Objet du document

1. Informer les Membres de l'approche révisée de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées de 2020 à la suite de son report.

Contexte

2. La 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées devait se tenir en avril 2020 en Nouvelle-Calédonie ; toutefois, elle a été reportée en raison de la pandémie mondiale de Covid-19.
3. La Conférence se tiendra finalement du 23 au 27 novembre 2020 et se déroulera sous un nouveau format avec une approche entièrement virtuelle. S'il est décevant de ne pas se réunir en présentiel, la conférence virtuelle présente toutefois certains avantages potentiels, notamment un coût légèrement réduit, une empreinte carbone minimum, la participation possible d'un plus grand nombre de représentants des pays insulaires du Pacifique et la possibilité d'organiser des sessions très ciblées sur les priorités et les difficultés clés dans la région.
4. Le PROE est reconnaissant au gouvernement de Nouvelle-Calédonie pour sa proposition d'accueillir la 10^e Conférence et pour son travail et son implication de grande ampleur dans la préparation de l'évènement initialement prévu en avril. L'évènement virtuel conservera une atmosphère ancrée sur la Nouvelle-Calédonie, grâce à l'illustration, à la signalétique et aux noms des salles virtuelles et au partage d'évènements locaux liés à l'environnement qui sont programmés pour présenter l'action de conservation en Nouvelle-Calédonie.
5. La Conférence a été approuvée lors de la 29^e réunion du PROE comme un processus important pour apporter une contribution régionale au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Malgré le report de la Conférence, plusieurs processus et activités de préparation contribueront malgré tout au Cadre mondial de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
6. La Conférence demeure une occasion privilégiée pour établir un ordre du jour fondé et axé sur la région Pacifique pour la conservation dans la région au-delà de 2020. La déclaration de haut niveau définira les messages et les engagements clés pour apporter une contribution aux enjeux prioritaires régionaux et mondiaux. Depuis toujours, un engagement directeur régional en matière de conservation a été préparé et adopté lors de la Conférence. La 9^e Conférence tenue en 2013 a adopté le *Cadre pour la conservation de la nature et des aires protégées 2014/2020*.

7. Le *Cadre pour la conservation de la nature et des aires protégées 2014/2020* a été révisé avec la contribution des Membres et d'autres parties prenantes au moyen de sondages. Cette révision sert de base à l'élaboration d'un nouveau projet de Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées au-delà de 2020. Un projet est en cours d'élaboration préalablement à la Conférence pour son examen et sa finalisation par les participants.
8. La conférence virtuelle inclura une session de haut niveau accueillie par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, visant à approuver les priorités et les engagements clés pour la région au-delà de 2020.
9. L'engagement des jeunes est reconnu comme une composante importante de la Conférence, et leurs représentants auront une réelle possibilité d'apporter leur contribution. La conférence virtuelle permet d'offrir plus de possibilités aux jeunes de participer.
10. Le deuxième Prix du Leadership environnemental des îles du Pacifique (PLEIP), qui reconnaît les contributions non acquittées pour parvenir à un environnement durable et à la résilience du Pacifique, sera reporté à 2021 lorsqu'un événement en présentiel pourra être organisé.
11. Un comité pour la planification de la Conférence est chargé de la révision de l'ordre du jour initial et de ses résultats. Les résultats visés incluent :
 - l'examen de l'actuel *Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées* et la formulation d'un nouveau Cadre pour la prochaine période interconférence ;
 - la présentation du deuxième rapport sur l'état de conservation en Océanie (SOCO) ;
 - une déclaration de haut niveau indiquant les priorités régionales pour la conservation de la nature ;
 - le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et des formations liées à la conservation de la biodiversité ;
 - l'examen des initiatives de financement durables et la création d'un cadre pour une gouvernance solide autour des efforts de conservation de la nature.
12. Tandis que le budget pour la conférence en présentiel prévue pour avril 2020 s'élevait à 1,3 million de dollars, le coût de la conférence virtuelle est estimé à 600 000 USD, incluant la préparation de la conférence, la plateforme virtuelle et les outils associés, les services professionnels d'assistance technique pour l'évènement, les services de traduction et d'interprétation, la déclaration ministérielle de haut niveau et l'élaboration des rapports et des publications à l'appui. La Conférence est normalement financée par des contributions et des subventions provenant de différentes sources, notamment des projets existants, des demandes de subventions, des contributions des partenaires, des budgets opérationnels du PROE, de parrainages et du soutien en nature du pays d'accueil qui prend en charge un certain nombre de coûts.

Recommandations

13. Le Conseil exécutif est invité à :
 1. **prendre acte** du report de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées en raison de la pandémie de Covid-19 et du changement de la modalité de déroulement à une conférence virtuelle ;
 2. **approuver** la participation nationale à la consultation et aux sessions sur le projet de Cadre tenues préalablement et dans le cadre de la Conférence ; et
 3. **approuver** le soutien national de la Conférence en encourageant les parties prenantes clés à participer virtuellement ou d'autres contributions.